

Un camp zéro problème

Revoici bientôt l'été, le temps béni où des milliers de jeunes embarquent pour vivre l'aventure d'un camp. Mais un tel optimisme est-il partagé par tous ? Comment faire pour que ces activités se déroulent au mieux, dans le respect de chacun ?



Adobe stock - Kien

Chaque année, des milliers de jeunes partent au camp, encadrés par les mouvements de jeunesse comme les Scouts, les Guides, les Scouts et Guides pluralistes, les Faucons rouges ou les Patros. Pour les communes qui les accueillent et particulièrement pour les riverains, la présence de camps sur le territoire de la commune ne va pas toujours de soi. Certains médias, d'ailleurs, ne se privent pas pour monter en épingle les quelques dérapages qui surviennent malheureusement lors de la période d'été, lorsque des milliers de jeunes s'installent dans les prairies et dans les locaux disponibles. Et si rien n'est mis en place pour encadrer la présence d'un tel nombre d'enfants et de jeunes, les nuisances peuvent prendre de l'ampleur et donner raison aux grincheux qui critiquent les mouvements de jeunesse.

Il existe aujourd'hui dans plusieurs communes, un service encadré, qui fait intervenir des « Madame ou Monsieur Camp ». Valérie Jaspard, de la commune d'Yvoir, est l'une d'entre eux.

Le tournis des chiffres

La commune d'Yvoir, entre Namur et Dinant, à titre d'exemple, accueille entre 25 et 30 camps chaque été sur son territoire, avec une moyenne de 30 participants par camp, sans compter les animateurs. Dans d'autres entités de Wallonie, les chiffres atteignent des records et peuvent grimper pour atteindre la centaine de camps, comme à Bièvre où l'on en dénombre près de 80 en plein air et plus de 20 en lieu clos. Cela représente 6400 enfants et jeunes qui débarquent !

Même topo dans les communes de Viroinval, de Beauvaing et de Gedinne qui voient arriver une centaine de camps étalés sur moins de deux mois, avec une concentration très forte sur le seul mois de juillet. « Nous sommes là pour aider à la bonne réalisation de ces activités d'été et être un relais entre les camps et les autorités communales », relève Valérie Jaspard, dont l'une des tâches au sein de l'administration communale d'Yvoir consiste à créer et entretenir de bonnes pratiques lors de ces camps de jeunesse.

Bon voisinage

Le travail de Valérie Jaspard ne se limite pas à la seule période « chaude » des camps. Il commence en amont et se poursuit en aval, c'est-à-dire qu'elle gère toute une série de questions plusieurs mois avant que commencent les camps et après la fin de ceux-ci. Son rôle est essentiel car c'est elle, notamment, qui forme les personnes intermédiaires entre la commune et les différents camps de jeunesse. « Ce sont des étudiants dont certains sont des habitués du job. Ils reçoivent une formation spécifique et ont toute une série de tâches à accomplir, dont les visites à l'entrée et à la sortie du camp », détaille Valérie Jaspard.

Depuis l'été 2009, la commune d'Yvoir participe en effet à l'opération *Well Camp*, initiée par le Service Public de Wallonie et qui a pour objectif de faciliter la cohabitation estivale entre les mouvements de jeunesse et les communes. Celles-ci reçoivent une subvention, gérée par la Direction de l'Action sociale, qui sert à soutenir cet engagement d'étudiant.e.s pour la coordination des camps.

Où est le problème, alors ?

À Yvoir, les relations avec le voisinage sont globalement bonnes pendant la période estivale. Et avant de parler de problèmes, la responsable communale précise qu'il s'agit de se centrer sur tout ce qui est mis en place pour éviter qu'il y en ait. La commune, par le biais du service camp, met un point d'honneur à réagir le plus vite possible en cas d'incident. Les jobistes, qui endossent ce rôle de relais, se déplacent pour rencontrer les responsables des sections des mouvements de jeunesse et assurent un suivi régulier tant auprès des chefs qu'auprès des gestionnaires ou propriétaires des endroits de camp.

De quelle nature seraient ces quelques dérives, toujours possibles ? « Une mauvaise gestion des déchets, quelques incivilités, parfois du vandalisme, évoque Valérie Jaspard. Du tapage nocturne, des intrusions dans une propriété privée, un mauvais usage du bois dans une zone non autorisée.

Lors de fortes chaleurs, la santé des enfants peut être mise en danger par une activité, comme une marche en plein soleil, alors qu'il est plus que conseillé de rester à l'ombre. Lors de fortes pluies, nous sommes prêts à apporter un appui s'il faut quitter les installations et trouver un lieu d'hébergement en urgence. Parfois, ce peut être des personnes extérieures qui viendraient importuner les jeunes sur leur lieu de campement. Dans certains cas plus extrêmes, c'est le bourgmestre et parfois la police qui doivent intervenir.

Autre sujet d'inquiétude possible : la présence de bacs de bière à profusion. On se pose alors des questions sur la maturité du staff... Il nous semble que les chefs sont parfois fort jeunes. La liste des dérives paraît longue, mais il ne faudrait pas croire que cela concerne tous les camps. Les fédérations de mouvements de jeunesse ont leurs propres formations et cela porte ses fruits, mais on n'est pas pour autant toujours à l'abri de problèmes. Dans certains cas, nous interpellons ces fédérations. Ces démarches sont rares, mais ça arrive ».

Prévention d'abord

Dans la commune d'Yvoir, un cadastre des endroits agréés pour l'accueil a été établi. Ces lieux doivent être en ordre du point de vue sanitaire et avoir reçu l'autorisation des pompiers. Sans agrégation, interdiction de louer. Le rôle de la commune est de veiller à la sécurité et à la salubrité des lieux d'accueil. Valérie Jaspard explique les procédures mises en place dans un souci de transparence et pour satisfaire le cahier de charges établi par le gouvernement provincial. Des documents concernent les propriétaires et/ou les gestionnaires de lieux d'héberge-

Dans la commune d'Yvoir, un cadastre des endroits agréés pour l'accueil a été établi.



Adobe stock - ChiccoDodiFC

ment et d'autres concernent les usagers. Un accueil spécifique a été mis en place pour les groupes avec notamment des questionnaires et un guide comportant des aspects légaux et pratiques.

« Je demande aux fédérations des renseignements quant au nombre de participants et les coordonnées des responsables. Nous pouvons ainsi savoir quel groupe viendra à quel endroit et à quelle date. Cette liste ainsi qu'un planning sont transmis à Madame ou à Monsieur Camp, qui prend contact avec les responsables et pourra ainsi leur fournir toute une série de conseils et de renseignements utiles lors de leur séjour : où sont les commerces, quels sont les moyens de transport, comment gérer les déchets, où sont les parcs à containers, que peut-on organiser comme activités de loisirs dans les environs, qui contacter en cas de problème urgent, médecins, hôpitaux ? Les délégués informent aussi sur les bonnes pratiques en matière de bois, d'utilisation de feux... Tout est repris dans un document ».

Madame ou Monsieur Camp remet ses propres coordonnées et rend visite en milieu de séjour. Il est joignable et peut chercher, avec les responsables, des solutions en cas de problème, sans pour autant qu'on le considère comme le baby-sitter des animateurs. « Nous ne sommes pas là pour gendarmier, conclut Valérie Jaspard. Nous mettons tout en place pour que le camp soit vraiment un sommet dans la vie du mouvement de jeunesse et qu'il soit vécu dans le respect des habitants ».

■ Chantal Berhin



Adobe stock - ChiccoDodiFC